



FIRAH
RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR
LE HANDICAP
APPLIED
DISABILITY
RESEARCH

Philippe Chervin
Secrétaire général de la FIRAH

sur la recherche participative et appliquée sur le
handicap et son lien avec la Convention relative aux
droits des personnes handicapées



Pouvez-vous présenter la FIRAH, son travail et ses objectifs ?

La Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap a été créée en 2009. C'est une fondation reconnue d'utilité publique depuis 2011, et ses activités sont entièrement dédiées à la recherche appliquée sur le handicap.

L'objectif général de la Fondation est de transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain, pour améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées. Par acteurs de terrain, nous entendons les personnes handicapées, leur entourage, les professionnels qui les accompagnent, les associations... mais aussi d'autres acteurs, y compris du milieu ordinaire, qui sont tout naturellement confrontés aux questions liées au handicap dans leur pratiques, tels que les enseignants, architectes, ou encore les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou les décideurs politiques.

La Fondation entend répondre à un vide constaté entre le monde de la recherche et celui du terrain

Aujourd'hui, la Fondation développe ses activités autour de 4 pôles :

- Soutenir des projets de recherche appliquée sur le handicap

La FIRAH ouvre chaque année plusieurs appels à projets afin de permettre le financement de travaux de recherche menés en partenariat entre acteurs académiques et acteurs de terrains. Nous attendons également de ces projets soutenus qu'ils aboutissent à la création d'outils pratiques et concrets à destination des acteurs terrain afin de permettre une évolution des pratiques.

- Dynamiser la valorisation des résultats de recherches en particulier auprès des acteurs de terrain

Depuis 2018, le Programme Clap sur la Recherche nous permet d'accompagner les porteurs de projets de recherche finalisés (hors du cadre des appels à projets de la FIRAH) et de les soutenir spécifiquement pour la réalisation d'espaces multimédia, d'outils et de ressources destinés à favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche par les acteurs de terrain.

- Animer la diffusion des connaissances de la recherche appliquée produites à travers le monde.

Nous menons une veille et diffusons régulièrement des informations en lien avec des recherches finalisées qu'elles aient été soutenues ou non par la FIRAH, afin de les partager au plus grand nombre. Notre base documentaire regroupe également de nombreuses ressources (recherches, supports d'application, ressources complémentaires, actes de colloques...), sur toutes les thématiques et concernant toutes les incapacités. Ces ressources sont principalement issues de travaux de recherche et disponibles en accès libre.

- Donner accès à des ressources méthodologiques

Nous mettons sur notre site internet, de nombreuses ressources théoriques et pratiques concernant les modèles explicatifs du handicap et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, mais aussi concernant la recherche participative et appliquée.



La mise en œuvre de la Convention Internationale Relatives aux Droits des Personnes handicapées (CDPH) fait partie des critères des appels à projets de la Fondation. Plus généralement, quel rôle la recherche peut-elle jouer dans la mise en œuvre de la CDPH ?

Par notre dimension internationale, nous avons toujours considéré la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Classification Internationale du Handicap de l'Organisation Mondiale de la Santé comme nos deux modèles de référence.

L'un des critères guidant notre sélection des projets de recherche reprend les principes de la CDPH (libre choix, non-discrimination, participation pleine et entière à la société, égalité des chances, accessibilité...). Les [Appels à projets ouverts par la FIRAH](#) chaque année s'inscrivent donc pleinement dans une dynamique d'accès aux droits humains.

Souvent, le lien entre recherche et mise en œuvre de la Convention est indirect ou tacite. C'est à travers les thématiques abordées que la mise en œuvre de la Convention transparaît, avec des sujets tels que la conception universelle, la capacité juridique ou encore, l'autodétermination. Il faut être attentif à ces thématiques car la production de connaissances scientifiquement validées à leur sujet ne peut que renforcer la capacité à les mettre en œuvre.

Quelques fois, c'est la recherche elle-même qui porte sur la mise en œuvre de la Convention, en proposant des outils concrets destinés à répondre à une problématique spécifique. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner [« Mécanismes d'évaluation du Handicap - Quels enjeux](#)

[pour l'élaboration des politiques sociales d'aujourd'hui, à la lumière de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées ?](#) » qui est l'une des premières recherches soutenues par la FIRAH, menée en collaboration entre le RIPPH et le Ciedel. Cette recherche a abouti à la création de plusieurs outils qui permettent aux acteurs d'analyser les mécanismes d'évaluation du handicap existants, leurs finalités, leurs différentes composantes et procédures, et de les mettre en perspective au regard de la CDPH. Nous sommes ici dans le cadre d'une recherche où le lien avec la mise en œuvre de la Convention est direct que ce soit au niveau national ou local.

La recherche est sans aucun doute un vecteur important pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de la Convention. Cela passe par 3 dynamiques à mettre en place et qu'il serait pertinent de mobiliser via des appels à projets spécifiques :

- Etablir des démarches et des outils permettant de proposer des cadres méthodologiques à la mise en œuvre et au suivi de la Convention
- Développer des projets trans-nationaux pour croiser les expériences de mise en œuvre et de suivi de la Convention en comparant différents pays.
- Travailler sur des thématiques spécifiques en particulier celles pointées par le Comité des droits des personnes handicapées, chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention dans les différents pays. (A titre d'exemple voir les [Observations finales suite à l'examen du rapport de la France](#))

La recherche peut aussi permettre d'expérimenter le changement sollicité par la Convention, et en sens, elle peut jouer un rôle clé dans l'étude des mécanismes, des conditions requises, ou encore de l'analyse des contextes indispensables à ces changements.



La Fondation est internationale, en quoi cette dimension est-elle importante dans les questions de recherche ?

Nous pensons que la dimension internationale est un point clef dans le cadre de la recherche sur le handicap, nous la considérons comme un élément essentiel pour ouvrir le champ des possibles.

Les recherches qui permettent de comparer des services, systèmes et politiques sont à promouvoir. Elles devront garantir des terrains de recherche dans différents pays et impliquer des chercheurs et acteurs de terrain provenant de ces pays ayant une connaissance fine des réalités et du contexte national.

Il faudra, pour ces recherches internationales dans le champ du handicap, être attentif à présenter des clés d'ajustement pour pouvoir être « appliquées » à différents contextes. C'est un enjeu d'autant plus important quand il s'agit de thématiques qui sont peu prises en compte dans un pays.

Enfin, engager un travail de recherche trans-national permet d'encourager les dynamiques de réseaux et la collaboration entre une grande diversité d'acteurs, et d'impulser un enrichissement mutuel en facilitant le partage de connaissances issues de la recherche.

Il serait dommageable de nous priver de connaissances issues de la recherche parce qu'elles ne sont pas issues d'un contexte franco-français.

Pour plus d'informations sur la FIRA, les résultats des recherches soutenues, les appels à projets en cours et les autres ressources à disposition, rendez-vous sur <https://firah.org>